

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**



**Séance du 16 décembre 2014
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration
En sa séance du 27 janvier 2015**

Etaient présents :

Collège A	
	M. Yvon BERLAND, Président de l'Université
	M. Marc PENA
	M. Jean-Paul CAVERNI
	Mme Elisabeth GUAZZELLI
	M. Jean-Paul MOATTI
	M. Michel PROVANSAL
Collège B	
	M. Olivier KERAMIDAS
	Mme Caroline MAURIAT
	M. Nicolas MORALES
Collège « BIATSS »	
	M. Bernard BOURSON
	Mme Sabine NAPIERALA
	M. Georges RELJIC
Collège Usagers	
	M. Renaud ARGENCE
	Mme Roxane ORTS
	M. Antoine TICHADOU

Etaient représentés :

M. Didier LAUSSEL	A donné pouvoir à M. PENA
Mme Agnès TREBUCHON	A donné pouvoir à M. PENA
Mme Marie-Laure ROCCA SERRA	A donné pouvoir à Mme GUAZZELLI
M. Jean-David CIOT	A donné pouvoir à M. CAVERNI
M. Bernard MOREL	A donné pouvoir à M. CAVERNI
M. Jean-Marie d'ASPE	A donné pouvoir à M. MOATTI
M. Christophe MASSE	A donné pouvoir à Mme GUAZZELLI
Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN	A donné pouvoir à M. BERLAND
M. Jean-François BIGAY	A donné pouvoir à M. MOATTI
M. Jean-Jacques ROMATET	A donné pouvoir à M. BERLAND

Etaient absents sans représentation : 2

25 membres présents ou représentés

Etaient présents :

Membres de droit

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Invités permanents

Directeur Général des Services Adjoint	M. Jean-Paul BONY
Directeur Général des Services Adjoint	M. Jean-Philippe POTIER
Vice-président Formation	M. Thierry PAUL
Vice-président Recherche	M. Denis BERTIN
Vice-présidente Etudiante	Mme Marie DELFINO
Vice-président Système d'information	M. Gérard SOULA
Vice-président Développement Durable	Mme Mariane DOMEIZEL

Invités permanents extérieurs

Représentant M. le Recteur	Représenté par Mme Céline VIDAL
Délégué régional CNRS	M. Younis HERMES
Délégué régional INSERM	M. Dominique NOBILE

Invités permanents : Directeurs de composantes

UFR ALLSH	M. Pierre-Yves GILLES
UFR Sciences du Sport	M. Eric BERTON
UFR Sciences	M. Jean-Marc PONS
EU3M	Mme Anne DEMEESTER
IUT d'Aix-Marseille	Mme Sophie LENGREND-JACOULET
Polytech Marseille	M. Philippe DUMAS
MMSH	Mme Sophie BOUFFIER
Administrateur Provisoire du SCD	M. Johann BERTI

Invités exceptionnels

Madame Elisabeth GOIG, Directrice au Développement du Patrimoine Immobilier
Madame Christine BLANC, Directrice Hygiène, Sécurité et Environnement

Le Président ouvre la séance à 14h20.

I/ Actualités

- 1- Affectation des postes attribués dans le cadre du contrat de site entre l'Ecole Centrale de Marseille, l'Institut d'Etude Politique, l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, l'Université du Sud-Toulon-Var et Aix-Marseille Université

Le Président annonce que l'établissement en sa qualité de chef de file a reçu une notification qui indique que 63 postes ont été attribués au site pour les 3 ans : 17 postes pour l'année 2015, 22 postes pour 2016 et 25 postes pour 2017.

S'agissant de l'affectation des postes pour l'année 2015, après discussion avec les Directeurs et Présidents partenaires il a été décidé la répartition suivante :

- 1 poste est attribué à l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse,
- 2 postes sont attribués à l'Ecole Centrale de Marseille,
- 4 postes sont attribués à l'Université du Sud-Toulon-Var,
- 10 postes sont attribués à Aix-Marseille Université.

Le Président préfère parler de masse salariale et indique que 55 000 euros sont attribués par poste pour une année pleine. Il précise également que la notification financière pour l'année 2015 n'est pas encore parvenue à l'établissement.

Monsieur Reljic demande à quoi correspond la somme de 55000 euros en termes de positionnement.

Madame Escalier répond qu'en coûts chargés cela correspond à un poste d'un ingénieur d'études.

II / Schéma Directeur du Numérique (SDN)

Monsieur Soula présente ce point (cf diaporama est annexé au PV).

Monsieur Moatti indique que le 12 décembre dernier a eu lieu le colloque «Is 'Big Data' beautiful ?» organisé par Pr. Dominique AUGÉY et 3 laboratoires : LID2MS (droit), LSIS (sciences) et GREQAM (économie).

Le colloque réunissait des scientifiques, économistes, gestionnaires, juristes, sciences humaines pour partager leurs nouvelles thématiques de recherche encore mal connues et répondre à la question de l'avenir du Big Data et des changements qu'il va induire.

Monsieur Moatti remarque qu'un certain nombre d'items présentés dans le cadre du Schéma Directeur du Numérique, comme par exemple le stockage des données sécurisées sont en adéquation avec les discussions du Big Data. Néanmoins, il souhaite savoir comment il sera possible de développer le schéma directeur du numérique à la hauteur des enjeux de notre établissement sur l'aspect Big Data.

Monsieur Soula répond avoir été sollicité à de nombreuses reprises afin de savoir s'il y avait nécessité d'un data center au niveau d'AMU, au niveau d'un site au sens Avignon-Toulon, ou au niveau de la Région. A la suite de nombreuses réunions, notamment à la CPU, la logique de ces problématiques tendrait plutôt vers un data center national.

Monsieur Bertin s'agissant de l'aspect Recherche, indique qu'un travail avec les acteurs du site a été mené afin de réfléchir sur un centre de calculs de type «mésocentre» labellisé dans le cadre des investissements d'avenir.

A l'échelle régionale, plus particulièrement avec l'OPA, dans le cadre des demandes du CPER, la DGRI a labellisé les projets marseillais et niçois.

Le centre de calculs est donc dans la base de négociation entre l'Etat, la Région et les financeurs, en sachant que c'est non seulement pour développer le centre de calculs mais aussi pour le stockage de données de recherche associé. En sachant aussi que l'on travaille sur la cohérence de ces centres à l'échelle nationale et européenne.

Monsieur Provansal souhaite savoir si l'établissement a une idée du nombre d'ordinateurs portables nécessaires pour 8000 personnels et 72000 étudiants.

De plus, il indique que des investissements à un million d'euros ne peuvent pas être engagés de façon régulière et il aimerait savoir quels types de matériels «super calculateur» possède l'université.

Pour terminer, il souligne que les visioconférences «skypées» sont interdites par le CNRS pour des raisons de sécurité.

Monsieur Soula répond qu'effectivement le Ministère déconseille l'utilisation de Skype, néanmoins la question de l'appropriation de cet outil est incontestable pour les enseignants-chercheurs.

Le groupe de travail sur les actions sécurisées souhaite proposer une alternative à Skype en mettant en place des dispositifs qui permettent d'utiliser Skype mais de manière sécurisée ; et également proposer de nouveaux outils aux chercheurs.

S'agissant du nombre de portables et d'équipements, il répond que chaque enseignant-chercheur possède déjà un ordinateur portable, mais qu'il a une vision moins précise concernant les personnels administratifs. Cependant, la stratégie de la DOSI est de doter tous les personnels administratifs amenés à se déplacer d'un ordinateur portable en substitution de leur machine fixe. S'agissant des étudiants, des enquêtes réalisées sur le secteur Santé ont indiqué que plus de 90% des étudiants sont équipés en portable, et 99% ont accès à Internet.

Monsieur Portella précise qu'un data-center a été mis en place avec des infrastructures importantes, notamment certains serveurs avec des zones de stockage et de sauvegarde permettant de pallier à des défauts matériels ou d'outils de gestion.

D'un point de vue réseau, les infrastructures installées sont conséquentes avec des débits très importants : un giga sur l'ensemble des sorties des campus et dix gigas pour les data-centers.

Dans le cadre du schéma directeur du numérique, des études ont été faites et montrent que ces infrastructures sont de bonne qualité.

Monsieur Soula ajoute que les chercheurs peuvent actuellement s'adresser au «mésocentre» pour procéder à des calculs statistiques ou à gros volume.

Monsieur Moatti souhaite que soient identifiés précisément les dispositifs nationaux en termes de dispositifs Big Data, et que l'établissement se positionne pour devenir un membre important du réseau.

Monsieur Berti rapporte que la fréquentation des espaces multimédias avec connexion à internet reliés à des imprimantes ne désemplit pas, et que dans les bibliothèques où il est organisé un service de prêt d'ordinateurs portables, il y existe encore une demande, même s'il est vrai que cette dernière a tendance à diminuer.

Madame Delfino pense que de plus en plus d'étudiants sont équipés mais qu'un certain nombre continue d'utiliser les postes informatiques dans les bibliothèques.

III/ Charte des formations délocalisées sur le territoire national

Monsieur Paul rappelle que la charte des formations à l'international approuvée en janvier 2014 permet d'examiner toutes les formations à l'international dans le périmètre d'AMU et le cas échéant d'émettre des réserves ou des alertes.

La rédaction d'une charte relative aux formations délocalisées permettrait d'analyser l'existant et d'encadrer les délocalisations.

Il précise que la rédaction de la charte proposée se divise en deux volets : le premier concerne les principes et le second précise le circuit de validation de la délocalisation.

Madame Mauriat redoute que des formations complémentaires ou des diplômes nationaux puissent être portés par des établissements privés. Elle indique que certaines universités incitent les étudiants à s'inscrire dans un diplôme universitaire en parallèle du diplôme national, et cela avec des frais d'inscriptions élevés et sans valeur ajoutée pour l'étudiant. Elle propose de retirer la mention «privé» (dans le paragraphe A1, dans la phrase «Dans le cadre d'une délocalisation sur le territoire [...] partenaire public non EPSCP ou privé ...»).

Le Président répond que l'université n'a aucun intérêt à proposer des formations dont elle n'aurait pas la maîtrise et qui plus est sans intérêt en termes de ressources propres.

Monsieur Paul indique qu'il faut être vigilant sur les délocalisations. Il précise qu'il s'agit de délocalisations de diplômes nationaux et non pas de diplômes d'université.

Sur la question des prestations que l'étudiant serait amené à assumer chez le partenaire, les instances d'AMU devront considérer si compte-tenu de ces frais annexes, l'établissement a un intérêt à délocaliser ces formations.

Monsieur Provansal s'interroge sur l'existant en dehors du paysage de la région (ou à l'étranger). Il ne voit pas de problème pour des relations avec des établissements comme l'Ecole de l'Air ou l'Ecole Centrale de Marseille. Les collaborations en apprentissage ou en formation continue avec des CFA de l'UIMM ou des centres privés peuvent être plus compliquées. Ainsi l'IUT de Cachan (Université de Paris 11) et celui de Ville d'Avray (Université de Paris 10) ont eu par le passé des accords de formation avec des pays du Golfe Persique ou dans le secteur aéronautique.

Monsieur Paul indique qu'un bilan sur les formations délocalisées sera présenté aux membres du conseil d'administration.

Monsieur Provansal souhaite savoir quels types de relations existent entre Polytech Marseille, le département du Génie civil et l'Institut du Béton Armé.

Monsieur Paul répond à Monsieur Provansal qu'il obtiendra des réponses précises après l'enquête qui va être réalisée, et après que les formations aient été revues au regard du standard explicité dans la charte.

Monsieur Bourson fait savoir que la charte avec uniquement des partenaires publics aurait pu convenir. Il ajoute que si aujourd'hui l'établissement a des manques dans ces formations, il faut se donner les moyens de les combler ou bien les abandonner. Il conclut en indiquant que cette charte ne convient pas à son organisation, même si elle a le mérite de donner un cadre.

Le Président indique que l'établissement avec cette charte a le souci de cadrer les délocalisations des formations. Il souligne que le fait de ne pas évoquer les partenariats privés n'empêche pas qu'il en existe.

Madame Mauriat demande si les conventions seront approuvées en conseil d'administration.

Monsieur Paul indique que la synthèse sera présentée en conseil d'administration.

Monsieur Caverni pense que s'agissant de la délocalisation de diplômes nationaux de l'université, une charte doit comporter le mot «privé» pour qu'un seuil de références puisse être apprécié.

Le conseil d'administration approuve la «Charte des formations délocalisées sur le territoire national» par 23 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

IV/ Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP): appel à projets 2015

Monsieur Paul indique qu'il s'agit du second appel à projets pour le fonds d'intervention pédagogique. Il souligne que le montant 2015 du FIP passe de 100 000 euros en 2014 à 200 000 euros en 2015. Concernant les éléments de contexte, il mentionne que ce point est soumis à approbation du conseil d'administration afin de pouvoir lancer rapidement cet appel à projets et ainsi donner le temps aux équipes pédagogiques de répondre à cet appel.

Monsieur Paul indique qu'il a été précisé dans le document présenté la composition de la commission ad hoc qui instruira les dossiers ainsi que calendrier modifié.

Le conseil d'administration approuve les modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention pédagogique pour l'année 2015 à l'unanimité.

V/ Attributions des dotations 2014 aux Services à Comptabilité Distincte

Madame Leclercq indique qu'il s'agit de faire voter par le conseil d'administration les dotations qu'AMU attribue à ses services à comptabilité distincte. Les services concernés ont une autonomie financière avec un budget propre. C'est pourquoi les dotations qui sont reçues de l'université doivent faire l'objet d'un vote par le conseil d'administration lorsque les montants évoqués dépassent la compétence attribuée dans le cadre de la délégation du conseil d'administration au Président.

Trois services à comptabilité distincte sont concernés :

- l'Institut interuniversitaire d'études et de culture juive (IECJ)
- Le Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS)
- La Fondation IMÈRA

Monsieur Provansal note pour la Fondation IMÈRA que 128 K€ du budget 2013 sont réintégrés dans le budget 2014. Il demande comment s'entend l'intégration de sommes au titre de 2013 sur l'exécution annuelle d'un budget.

Madame Leclercq répond que les dotations de 2013 ont été votées dans le budget mais non exécutées faute d'une décision individuelle d'attribution des dotations.

Le conseil d'administration approuve l'attribution des dotations 2014 aux Services à Comptabilité Distincte (IECJ, le SIUMPPS et la Fondation Iméra) à l'unanimité.

VI/ Nouvelles Bonifications Indiciaires (NBI) : fonctions techniques

Madame Goig et Madame Blanc présentent ce point (cf diaporama en annexe).

Concernant les NBI, **Monsieur Bourson** indique qu'une présentation a eu lieu en CT la semaine précédente. Il souligne qu'il y a des éléments satisfaisants : apparition de la NBI pour les matériels lourds, et NBI techniques plus nombreuses. Néanmoins les NBI demeurent des

primes et qui plus est, elles opposent les personnels. A missions quasi identiques, les personnels ne comprennent pas pourquoi certains d'entre eux la perçoivent et pas d'autres.

Le conseil d'administration approuve la liste des fonctions techniques ouvrant droit au bénéfice de la Nouvelle Bonification Indiciaire pour une durée de trois ans à compter de l'année universitaire 2014/2015 par 23 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

VII/ Récapitulatif trimestriels (4^{ème} trimestre 2014) des décisions prises et des contrats et conventions approuvés par le Président en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration

En page 94, **Monsieur Provansal** note 4,6 millions d'euros pour Océanomed et demande s'il s'agit du plan campus ou de la terminaison du CPER.

Madame Goig répond que c'est une subvention qui correspond au CPER.

Monsieur Provansal (toujours en page 94 en 2eme ligne) voit apparaitre «- 2000 euros» et souhaite savoir si c'est imputé négativement à l'université.

Madame Carpentier répond que c'est une subvention attribuée à un colloque réalisé dans le cadre d'un partenariat avec un laboratoire de recherche.

Monsieur Provansal (en page 40, première ligne), remarque que pour le M2P il est indiqué un montant de 8200 euros pour 140 heures de formation. Il souhaite savoir si cela ne concerne qu'un seul étudiant.

Le Président demande que les services regardent cette convention afin d'apporter une réponse lors du prochain conseil d'administration.

Monsieur Bourson souhaite que soit regardées les conventions en page 41 et 47 qui concernent le DUT «techniques de commercialisation» car il lui semble que 13000 euros pour 1500 heures soit un montant élevé.

Madame Lengrand-Jacoulet indique que 1500 heures est le nombre prévu par décret pour un DUT tertiaire en contrat de professionnalisation, ce qui représente un coût d'environ 10 euros de l'heure.

Monsieur Provansal remarque qu'en page 62, est mentionné le «DESU accès au marché euro industries de la santé» avec un montant de 8055 euros pour 120 heures d'enseignement, le montant lui semble élevé.

Madame Escalier indique qu'il s'agit d'une convention individuelle et que c'est SANOFI qui a réglé les frais de formation.

Suite à l'intervention du représentant du Recteur sur les coûts de formation, **Le Président** fait remarquer qu'il faut être attentif au fait que parfois, des enseignements en formation continue sont dispensés à des coûts trop faibles.

Monsieur Provansal répond «Carthago delenda est !». Au regard du Latin ou des langues rares, il demande s'il s'agit de garder en L1 et L2 uniquement des enseignements en classes préparatoires et non plus au sein de l'université.

Il ajoute que si une suppression intervenait sur Aix-Marseille Université cela signifierait une absence sur la région PACA mais également sur le grand Sud-Est.

Dans l'hypothèse où le Latin ne serait plus enseigné en L1 et L2, il demande s'il est pensable que ce dernier soit enseigné à Avignon, Toulon ou Nice.

Dans ces cas-là, les effectifs doivent être pris en compte avec un point de vue national sur l'ensemble du service de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Président précise qu'il ne parlait pas de formation initiale mais de formation continue. Le sujet de la formation dans le domaine des langues rares est un sujet d'ordre national. Néanmoins il pense qu'il faudrait que cette réflexion aboutisse pour privilégier un certain nombre de centres. L'enseignement des langues rares avec des effectifs très faibles pourrait être mutualisé au niveau d'une région par exemple.

Le Président demande à Monsieur Gilles combien de langues sont enseignées dans sa composante.

Monsieur Gilles répond qu'une cinquantaine de langues sont enseignées.

Le Président lui demande si AMU est l'université française qui en enseigne le plus.

Monsieur Gilles répond que les collègues de ces disciplines disent qu'AMU est dans le top cinq mondial des universités généralistes concernant l'offre des formations en langues. Il existe une cinquantaine de langues avec une particularité sur les langues du bassin méditerranéen.

Le Président demande quelle est l'offre de formation dans le domaine des langues à l'université de Nice Sophia Antipolis.

Monsieur Gilles répond qu'il ne connaît pas l'offre de formation de Nice mais sait qu'à Montpellier il existe par exemple une licence de Grec Moderne.

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.

Fait à Marseille, le 12 janvier 2015

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Yvon BERLAND

